La CPIDH exprime sa profonde préoccupation de la détérioration de la situation des droits de l'homme de la minorité musulmane Rohingya au Myanmar ; appelle à la cessation immédiate de la violence et prie instamment le gouvernement du Myanmar de permettre l'accès de l'aide humanitaire à la population affectée dans l'État d'Arakan.

Djeddah, 1er décembre 2016: La CPIDH a exprimé sa vive préoccupation et a vigoureusement condamné la détérioration de la situation des droits de l'homme et la violence à l'égard des Rohingyas et des autres minorités musulmanes au Myanmar, qui ont entraîné la destruction de leurs foyers, la torture et le meurtre de civils innocents. La dernière vague de violence est le résultat de l'opération de sécurité en cours, menée par les forces armées de l'État dans l'État d'Arakan au Myanmar, où vit un grand nombre de minorités musulmanes Rohingyas. Ces incidents de violence ont été confirmés dans divers rapports crédibles émanant des médias, d'organisations internationales réputées de défense des droits humains et des Nations Unies. Les violations signalées incluent la torture, le viol et les exécutions extrajudiciaires de musulmans Rohingyas, ainsi que l'incendie de leurs maisons et mosquées dans le canton de Maungdaw et d'autres villages dans l'État d'Arakan du nord.

Lors de sa 10ème Session ordinaire, qui s'est terminée aujourd'hui, le Groupe de travail sur les minorités musulmanes de la CPIDH a longuement discuté de la situation actuelle des Rohingyas et des autres minorités musulmanes. Il a noté que la destruction de maisons et de mosquées avait contraint des dizaines de milliers de musulmans Rohingyas à fuir leurs villages et le blocus qui en a résulté dans la région, a encore aggravé la situation humanitaire existante, créant une pénurie alimentaire, d'éducation, sanitaire et d'autres aides nutritionnelles extrême. Selon les rapports des ONG internationales des droits de l'homme, environ 1250 maisons des Rohingyas ont été incendiées par les autorités le mois dernier. Malheureusement, de nombreuses images satellitaires ont confirmé que la destruction dans les villages Rohingyas est beaucoup plus grande et a affecté plus d'endroits que le gouvernement du Myanmar a admis dans ses communications officielles.

Contrairement aux allégations du gouvernement du Myanmar selon lesquelles il s'attaque à la situation, basé sur le principe de l'état de droit, il semble qu'il ne fait que se détourner des critiques et demeure dans un état de déni, pour éviter de faire face aux graves violations des droits de l'homme. Cette hypothèse est renforcée par les affirmations des autorités du Myanmar selon lesquelles les civils brûlent eux-mêmes leurs maisons pour attirer l'attention et que les forces de sécurité ne font qu'attaquer les groupes militants.

Les attaques présumées d'incendie criminel contre les villages Rohingyas et les mauvais traitements infligés à des civils, y compris la torture, le viol et les exécutions extrajudiciaires, constituent une sérieuse préoccupation pour toute la communauté internationale. La CPIDH a condamné ces actes et a demandé au gouvernement du Myanmar de prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à toutes les formes de violations des droits de l'homme exercées contre la population musulmane Rohingya innocente et non armée. Elle a exhorté le gouvernement du Myanmar à entreprendre des enquêtes urgentes, transparentes et impartiales sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et à traduire en justice leurs auteurs. La CPIDH a également demandé au gouvernement du Myanmar de répondre positivement à sa demande de visite d'information et de permettre la création du bureau humanitaire de l'OCI pour l'approvisionnement en aide humanitaire.

En outre, la CPIDH a exhorté tous les États membres de l'OCI, en particulier les pays voisins, à continuer de solliciter le gouvernement du Myanmar d'assurer la promotion et la protection des droits de tous ses citoyens, y compris les Rohingyas et les autres minorités musulmanes. Elle a également demandé à la communauté internationale et aux organes compétents des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que le gouvernement du Myanmar respecte les obligations qui lui incombent en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme afin de prévenir une nouvelle détérioration de la crise dans l'État d'Arakan.

Pour plus d'information : Veuillez consulter le site Web de la CPIDH : www.oic-iphrc.org